



47^{ième} session du groupe de travail de l'Examen périodique universel

Bhoutan

Intervention du Luxembourg

Genève, le 6 novembre 2024

Le Luxembourg souhaite la bienvenue à la délégation du Bhoutan et la remercie pour la présentation de son rapport national.

Ma délégation souhaite féliciter le Bhoutan pour les efforts entrepris en faveur d'une meilleure réalisation des droits de l'homme.

Dans un esprit de collaboration constructive, le Luxembourg recommande de :

- 1) Ratifier les principaux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment le pacte international relatif aux droits civils et politiques et le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ;
- 2) Améliorer la protection de l'enfance en harmonisant davantage les dispositions relatives au droit de l'enfant figurant dans sa législation nationale avec la Convention relative aux droits de l'enfant ;
- 3) Soutenir l'émergence et le travail des organisations de la société civile, en assouplissant des restrictions légales pour leur création et leur contribution à la pleine réalisation de tous les droits de l'homme pour toute la population au Bhoutan ;
- 4) Dépénaliser l'avortement, élargir l'éventail des services de planification familiale et de santé procréative et d'en renforcer l'accès aux populations vulnérables ;
- 5) Améliorer l'accès des femmes au crédit financier ;
- 6) Œuvrer davantage afin que les lieux de détention soient conformes aux normes internationales.

Je vous remercie.

[201 mots – 1.35min – LU 6^{ième}]